

## AVIS DE COURSE

**Régate Club Automnale**  
**Club de Voile d'Angouleme Charente**  
**5C**  
**Plan d'eau de La Grande Prairie**  
**16710 Saint-Yrieix**  
**26 Septembre 2021**

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *voie orale*

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *10h00 le 26/09/2021*
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale *au tableau à l'intérieur du Club House*

### 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est consultable à l'intérieur *du Club House*
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 **OU** L'épreuve est ouverte à tous les bateaux dériveurs solitaires ou doubles
- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie *<dériveurs - catamarans, Planche à Voile>*,
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
  - 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
    - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
    - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
  - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

### 5 DROITS A PAYER

- 5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe              | Droits d'inscription jusqu'au 26/09 |  |
|---------------------|-------------------------------------|--|
| <i>Toute classe</i> | <i>7 € /personnes</i>               |  |

### 6 PROGRAMME

- 6.1 Confirmation d'inscription :

| Date              | De          | À            |
|-------------------|-------------|--------------|
| <i>26/09/2021</i> | <i>8h30</i> | <i>10h00</i> |

## 6.2 PROGRAMME DES COURSES

|                         |            |              |
|-------------------------|------------|--------------|
| Date                    | 26/09/2021 |              |
| Briefing                | 10h15      | Toute classe |
| Signal<br>avertissement | 10h30      | Toute classe |
|                         |            |              |
|                         |            |              |

6.3 L'heure du signal d'avertissement [de la course d'entraînement] [de la première course [chaque jour]] est prévue à **10h30**

6.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**

## 8 LIEU

8.1 L'Annexe à l'AC 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

## 9 LES PARCOURS

*Signalés au cours du Briefing*

## 10 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 s'applique de sorte que la pénalité est de deux tours

## 11 CLASSEMENT

11.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de **son** plus mauvais scores.

11.3 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **4** à **5** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **6** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

## 12 PROTECTION DES DONNÉES

### 12.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

### 12.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 13 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

### Prise en compte du Risque Covid19 par les participants :

En s'inscrivant à La Régate Automnale tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,

- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

## **2. Cas suspect de COVID 19 :**

**« Un bateau qui présente un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement abandonner la course / compétition et se conformer aux directives des autorités sanitaires. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié. S'il l'estime nécessaire, le jury pourra également ouvrir une instruction selon la règle 69 ».**

### **14 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : *à partir de 16h30*

### **15 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

*Base de Voile Eric Tabarly 0545684246*

# Annexe 1

